

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 017-1701/09/CC

■ Demande de subvention auprès du Conseil régional pour la mise en place du site internet du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole
DDEAIG 09/4133/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole du 22 juin 2009 a pris la décision de relancer son Conseil de développement. Ce faisant, il a souhaité affirmer la nécessité d'associer les citoyens aux grandes orientations qui dessineront l'avenir de notre territoire. Ce Conseil de développement, présidé par Jacques Boulesteix, a tenu l'assemblée plénière d'installation de son nouveau mandat le 21 octobre dernier avec plus de 135 participants.

Dès janvier 2010, le Bureau du Conseil de développement traitera des thèmes de travail à inscrire au programme de l'année à venir et des outils à mettre en place pour conduire la réflexion de l'instance. Aujourd'hui considérée comme une priorité par l'ensemble de ses membres, la mise en place d'un site internet est apparue comme un axe fort du programme de travail à venir.

Elle répond à plusieurs objectifs :

► Sensibiliser le grand public, les acteurs locaux et les acteurs de la démocratie participative sur le rôle et le fonctionnement du Conseil de développement de MPM :

Le fonctionnement des conseils de développement est assez librement construit en fonction des spécificités locales et des orientations prises par chacun des conseils de développement concernant leurs missions. Il est donc important pour un conseil de développement d'informer sur les choix opérés.

Le site internet sera à ce titre une "vitrine" du Conseil de développement de MPM afin de présenter sa composition, de clarifier son rôle et ses modalités de fonctionnement (délibérations clefs, travail en commission, composition des collèges, règlement intérieur, etc).

► Communiquer sur les travaux du Conseil de développement :

Il s'agit de présenter une version téléchargeable des avis et contributions rendus par le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ou auxquels il participe à l'image de la Coordination Nationale des Conseils de développement.

► Partager l'information pour penser l'avenir du territoire, développer une culture du "local" :

Le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole a mis en place lors de son assemblée plénière d'installation le 21 octobre 2009 un DVD-Rom "Thésaurus-Référentiel et documents du conseiller". Tout un ensemble d'éléments législatifs, réglementaires, programmatiques, des données statistiques et des analyses originales y ont été rassemblés. Le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole souhaite mettre en ligne ces documents à caractère public ou diffusés avec l'accord de leur auteur. Ils permettront de faciliter le travail d'appropriation, d'analyse et de propositions de chaque membre du Conseil de développement mais aussi de chaque citoyen concernant les enjeux et projets du territoire.

► Transmettre l'information aux membres du Conseil de développement, permettre un travail collaboratif :

Cette partie du site aura pour vocation de créer et d'animer un espace sécurisé où les membres du Conseil de développement pourront partager des informations, collaborer sur des thèmes, élaborer des documents partagés. Cet espace a également vocation à faciliter la communication à l'attention des 180 membres qui composent le Conseil de développement : le calendrier de travail sera mis en ligne, les contributions individuelles et les relevés de conclusions des réunions de travail également.

Il reviendra au Bureau du Conseil de développement, mis en place suite aux rencontres du 7 décembre 2009, de préciser le cahier des charges lié à la réalisation du site internet en fonction de ses attentes en termes de graphisme, d'interactivité, de contenu, d'hébergement et d'entretien du site .

Le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est aujourd'hui à la Communauté urbaine, qui adhère au projet, qu'il revient de solliciter une subvention spécifique du Conseil régional de 10 000 euros afin de permettre à ce site internet de voir le jour.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la Loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB1/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de Développement de MPM
- La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition du Conseil de Développement ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la création d'un site internet constitue un outil indispensable à la concrétisation de la vocation du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole de créer un espace de dialogue et d'échanges citoyen, de développer un esprit d'ouverture et de promouvoir une transversalité dans la manière d'aborder les grands enjeux de l'agglomération ;
- Que l'attribution d'une subvention spécifique du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur permettra au Bureau du Conseil de développement de démarrer le travail sur l'architecture et les contenus de ce site internet dès 2010 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le dossier de demande de subvention spécifique présenté par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la mise en place d'un site internet du Conseil de développement.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette décision et procéder à toute action de mise en œuvre et d'application.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI